

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

**Secrétariat général**

**Direction des ressources humaines**

## **Décision du 12 décembre 2022**

relative à l'avancement au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle de 1<sup>er</sup> échelon  
du développement durable au titre de l'année 2023

NOR : TREK2235424S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,**

Vu le code de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 16 et 17 novembre 2022.

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont promus au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle de 1<sup>er</sup> échelon du développement durable, au titre de l'année 2023, les directeurs de recherche de 1<sup>re</sup> classe du développement durable suivant :

M.	AL TAMIMI	(Zuheir)
Mme	BLANQUART	(Corinne)
M.	CARON	(Jean-François)
M.	CAZACLIU	(Grigor Bogdan)
M.	CHEBBO	(Ghassan)
M.	TASSIN	(Bruno)

## Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait, le 12 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation,

Le chef du service de gestion

Stéphane SCHTAHAUPS

F  
a  
i  
t  
,  
l  
e  
1  
3  
d  
é  
c  
e  
m  
b  
r  
e  
2  
0